

ASVP x2

Offre n° 0004250320000449

Publiée le 20/03/2025



Synthèse de l'offre

Employeur : COMMUNE D'ESPARRON DE VERDON

Lieu de travail : HOTEL DE VILLE, Esparron-de-Verdon (Alpes-de-Hte-Provence)

Poste à pourvoir le : 01/07/2025

Date limite de candidature : 21/04/2025

Type d'emploi : Emploi temporaire

Durée de la mission : 2 mois

Détails de l'offre

Famille de métiers : Prévention et sécurité publique > Sûreté et sécurité publique

Grade(s) recherché(s) : Emploi contractuel de cat. C

Métier(s) : [Agent de surveillance des voies publiques](#)

Ouvert aux contractuels : Oui ([Art. L332-23 disposition 2 du code général de la fonction publique](#))

Seul un contractuel peut être recruté sur ce poste car il s'agit d'un besoin saisonnier. Le contrat proposé ne peut excéder 6 mois, pendant une même période de 12 mois consécutifs.

Temps de travail : Temps complet

Télétravail : Non

Management : Non

Rémunération indicative : TI+IFSE+CIA

Descriptif de l'emploi :

La commune d'Esparron-de-Verdon recrute pour la saison estivale 2025, deux ASVP (agent de surveillance de la voie publique) du 1er juillet 2025 au 1er septembre 2025 sur un emploi non permanent, à temps complet 35h. Travaille les week-ends et jours fériés. Travaille en extérieur. Grade adjoint technique polyvalent avec des missions principales d'ASVP. Age minimum 18 ans.

Missions / conditions d'exercice :

Missions principales

Placé sous l'autorité du Responsable des Services Techniques communaux, l'ASVP fait respecter la réglementation relative à l'arrêt et au stationnement. Il participe à des missions de prévention et de protection sur la voie publique. Il constate et verbalise les infractions à différents codes, à commencer par le code de la route.

Activités de l'ASVP

o Veiller au bon fonctionnement et aux respects des règlements de stationnement

o Constater, par le biais d'un procès-verbal (PV) électronique, des contraventions en cas de non-règlement du stationnement payant par Horodateur ou PaybyPhone ou en cas d'utilisation abusive des emplacements «

Réservés »

- o Constater les contraventions au code de la route et verbaliser les cas d'arrêts, de stationnement gênants, abusifs ou interdits, à l'exclusion des arrêts ou stationnements dangereux
 - o Assurer la surveillance du domaine public à pied et en VTT
 - o Intervenir ou alerter la Gendarmerie dans le cas de constats de situation de mise en péril des personnes ou des biens
 - o Accueillir et renseigner les usagers des voies publiques et des stationnements
 - o Participer éventuellement à la surveillance du bon déroulement des manifestations publiques
- Compétences et savoirs
- Bonne connaissance :
- o De la réglementation en matière de code de la route et des pouvoirs de police du maire
 - o Du plan local de stationnement
 - o De la commune en général (commerces, toilettes publiques, activités sportives, cheminements piétons, etc.)

Profils recherchés :

Savoir-être

- o Sens du service public et des relations avec le public
- o Aptitude à gérer les conflits
- o Sens des responsabilités
- o Autonomie
- o Ponctualité
- o Esprit d'initiative

Autres

- o Bonne aptitude physique (position debout prolongée et déplacements en VTT)
 - o Ce poste requiert le port de l'uniforme
 - o L'agent devra recevoir les habilitations nécessaires à l'exercice des fonctions d'ASVP, auprès du Tribunal Judiciaire de Digne les Bains
 - o L'ASVP sera muni d'un appareil de Procès-Verbal Électronique (PVE) afin de pouvoir verbaliser
- Permis B souhaité mais pas indispensable

Contact et modalités de candidature

Contact : 0492771223

Informations complémentaires :

CV+LM en ligne ou par mail à dgs@esparrondeverdon.fr à l'attention de Monsieur le Maire

Page de candidature en ligne : <http://www.emploi-territorial.fr/candidature/o004250320000449-asvp-x2>

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.